

Beluga s.a.
Rue du Baillois 43,
B-1130 Rixensart
TVA BE 0401765981

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 19 MAI 2023

PROCURATION

Je soussigné(e) , _____ ,
domicilié(e) / siège social à _____ ,
agissant en qualité de _____ ,

déclare donner par la présente procuration avec droit de substitution à

_____, avec adresse
_____ ,

afin de me représenter, au nom et pour le compte du soussigné(e), à l'assemblée générale des actionnaires de Beluga s.a. du 20 mai 2022 et de voter sur les différents points de l'ordre du jour publié:

1. Discussion des rapports annuels du Conseil d'Administration.
2. Rapports du commissaire.
3. Discussion et approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2022.
Proposition de résolution: l'assemblée examine et approuve les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2022.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
Proposition de résolution: l'assemblée approuve l'affectation proposée du résultat.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
Proposition de résolution: l'assemblée donne décharge par vote séparé aux administrateurs, Michel Balieus, Philippe Berlamont, Daphné Claude, Serge Stroïnovsky (pour Claes-Wagner SRL), François Vogeleer, Alice Weill, Philippe Weill (pour BBFM SA), et Jeanine Windey, et au commissaire, RSM Bedrijfsrevisoren, représenté par Sébastien Deckers, pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2022.
6. Nomination de commissaire.
Proposition de décision : Le mandat de commissaire est confié à la SRL RSM Bedrijfsrevisoren pour une durée de trois ans ; RSM Bedrijfsrevisoren SRL a désigné comme représentant Monsieur Sébastien Deckers, réviseur d'entreprises pour l'exercice de ce mandat. Les honoraires annuels du mandat de commissaire sont fixés à 15.000 euros, indexés, auquel s'ajoute des frais forfaitaires de 4%.
7. Rapport de rémunération.
Proposition de résolution: l'assemblée approuve le projet de rapport de rémunération pour l'exercice 2023.
8. Gouvernance d'entreprise.
9. Varia.

Et plus précisément de voter comme suit sur les points suivants de l'ordre du jour:

agenda n°	pour	contre	abstinance
3. approbation des comptes annuels 2022			
4. affectation du résultat de l'exercice			
5. décharge à Michel Balieus			
décharge à Philippe Berlamont			
décharge à Daphné Claude			
décharge à Serge Stroïnovsky (Claes-Wagner SPRL)			
décharge à François Vogeleeer			
décharge à Alice Weill			
décharge à Philippe Weill (BBFM SA)			
décharge à Jeanine Windey			
décharge à Sébastien Deckers (RSM Bedrijfsrevisoren)			
6. nomination de Sébastien Deckers, RSM Bedrijfsrevisoren, comme commissaire et approbation des honoraires			
7. rapport de rémunération			

Si de nouveaux points à l'ordre du jour ont été ajoutés après la date de signature de cette procuration, mais dans les délais légaux et selon les procédures prévues par la société,

le mandataire est également autorisé à voter à ce sujet		le mandataire doit s'abstenir de voter	
---------------------------------------------------------	--	----------------------------------------	--

Cette procuration est valable jusqu'au 30 juin 2023.

Signé à _____, le _____ 2023

[signature précédée de «bon pour pouvoir»]

nom:

fonction: